UNE VALLÉE DES ALPES BRIANÇONNAISES

LA VALLOUISE

DES ORIGINES A LA RÉVOLUTION

PAR

MARGUERITE-MARIE CHASSANG

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

La Vallouise en Vallée de la Gyronde faisait partie au Moyen Age de l'association briançonnaise, qui groupait toutes les vallées rayonnant autour de Briançon en un tout politique et administratif.

- 1. Aperçu géographique. Relief massif, altitude élevée (moyenne, 2,429 m.), glaciers, régime des torrents apparentent la Vallouise à la haute montagne. Le climat subit cependant des influences méditerranéennes. Influence de l'exposition sur l'habitat et les cultures.
- 2. Topographie et population. Les limites de la Vallouise sont constituées par une ceinture de hautes montagnes, avec des cols latéraux élevés : son seul débouché est le « verrou » de la Bâtie des Vigneaux, étroit passage qu'emprunte la Gyronde pour aller se perdre dans la Durance. La vallée groupe actuellement quatre communes : Puy-Saint-Vincent, les Vigneaux, Ville-Vallouise et Pelvoux. La population comptait 3,000 habitants au xviiie siècle. Émigration périodique et permanente au Moyen Age, surtout vers le Piémont et la Provence.

PREMIÈRE PARTIE LA VIE POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA VALLOUISE AVANT 1343.

- 1. Le Dauphin. Le Dauphin est seigneur foncier. Sur les nobles dont il reçoit l'hommage, il perçoit le service militaire et le plaict à miséricorde à changement de tenancier. Sur les paysans, il perçoit toutes les redevances domaniales. Son pouvoir judiciaire. Il a droit, enfin, aux biens meubles dans les successions ab intestat ou lorsque le testament ne contient aucun legs en sa faveur. Le Dauphin est représenté dans la vallée par un châtelain.
- 2. Les nobles. Les nobles sont nombreux, mais peu puissants; ils s'associent pour jouir d'une seigneurie avec des droits égaux (pariers). Ils perçoivent des redevances féodales, spécialement les tâches et le pâquerage. Le fief le plus important est la maison forte de la Bâtie des Vigneaux, qui subsiste seul en 1789.
- 3. Les paysans. Pas de traces de servage. Ils tiennent souvent leurs tenures en albergement. La communauté apparaît au XIII^e siècle : à cette époque, le droit lui est reconnu de diriger les essarts et d'assurer la police des bois et des champs. Elle rachète au dauphin, dans les premières années du XIV^e siècle, diverses redevances, notamment le fenage, les tâches et le droit sur les successions.

CHAPITRE II

LES PRIVILÈGES.

1. La charte de 1343. — La charte de 1343 confère à toutes

les communautés briançonnaises des privilèges étendus : juridiques (liberté personnelle, libre disposition des biens), économiques et financiers (droits sur les forêts, les chemins et les canaux, substitution d'une redevance unique en argent à toutes celles qui étaient perçues en nature), politiques (droits pour les communautés de s'assembler et de lever un commun). Enfin, celles-ci perçoivent à la place du Dauphin les redevances féodales, moyennant une rente annuelle, les ducats briançonnais.

2. Les conséquences de la charte de 1343. — Affaiblissement des nobles qui, malgré la transaction de 1346, connaissent une rapide décadence. La communauté rachète leurs droits, tandis que les paysans achètent en masse leurs terres.

CHAPITRE III

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS.

La communauté est divisée en trois tierces : Ville-Vallouise, Puy-Saint-Vincent, la Pisse (Pelvoux).

- 1. L'assemblée. L'assemblée est composée de l'ensemble des habitants. Périodicité et lieux des réunions variables. Toutes les questions intéressant la vie commune y sont traitées.
- 2. Les conseillers et le conseil. Le conseil est une assemblée restreinte dont l'organisation n'est fixée de manière définitive qu'en 1737. Elle est composée de quelques notables et obligatoirement des consuls sortants.
- 3. Les agents. On trouve un agent de chaque sorte par tierce. a) Les consuls. Ils sont nommés pour un an, par l'assemblée, à l'unanimité. Ils représentent la communauté. Leurs attributions sont très étendues. Ils sont en même temps les collecteurs de l'impôt. b) Les auditeurs des comptes. Ils dressent et vérifient chaque année les comptes des consuls sortants. c) Les registrateurs. Ils répartissent

la taille. — d) Les autres agents sont de plus en plus nombreux jusqu'au xviii^e siècle : gardes des bois, gardes des vignes, sonneurs, etc...

4. Administration communale. — Administration: a) judiciaire: police rurale; — b) financière: ressources et dépenses très variées, mauvais état des finances communales aux xviie et xviiie siècles; — c) militaire: entretien et garde de la porte de la Bâtie; — d) paroissiale: entretien du luminaire; en 1757 rachat des dimes; — e) domaniale: entretien des ponts, chemins et édifices publics; importance des biens communaux, des bois surtout.

DEUXIÈME PARTIE LA VIE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS NATURELLES.

Les conditions naturelles sont rendues défavorables par la nature du sol, les inondations, les avalanches et le climat.

CHAPITRE II

MISE EN CULTURE.

- 1. Conquête du sol. Nombreux essarts au Moyen Age, limités cependant à cause des dangers du déboisement.
- 2. État des terres. Excellentes dans la vallée moyenne de la Gyronde enrichie d'alluvions glaciaires, les terres sont pauvres sur les versants des montagnes.
- 3. Irrigation. L'irrigation est imposée par la sécheresse des terres. Nombreux canaux qui portent le nom de beals.

CHAPITRE III

LES CULTURES.

- 1. Céréales. Beaucoup de seigle, de l'avoine, un peu de froment.
- 2. Vigne. Abondante aux Vigneaux jusqu'au xixe siècle. Le vin, d'assez mauvaise qualité, est consommé sur place.
- 3. Autres cultures. Lentilles, fèves, fruits (surtout noix, dont on tire l'huile), chanvre.

CHAPITRE IV

LA VIE PASTORALE.

- 1. Les animaux. Bovins et surtout ovins (avoir lanu).
- 2. Exploitation du bétail. L'été, inalpage de troupeaux importants; la plupart des animaux sont vendus aux foires d'automne, les possibilités de garder le bétail l'hiver à l'étable étant limitées par l'insuffisance de la récolte en foin.
- 3. Les produits de l'élevage. Fromages; apparition précoce du heurre (milieu du xvie siècle); laine filée sur place.
- 4. Les ennemis du troupeau. Nombreux loups contre lesquels la communauté organise la chasse. Épizooties fréquentes.

CHAPITRE V

LES FORÊTS.

- 1. Topographie et étendue. La situation des forêts est difficile à déterminer au Moyen Age. Question du déboisement.
- 2. Exploitation et rôle. Les droits d'usage acquis de bonne heure par les habitants (bûcherage, parcours des animaux) sont vite limités, car le rôle de la forêt est essentielle-

ment un rôle de protection : elle retient, en effet, le sol glissant et préserve les villages des avalanches.

3. La communauté et les forêts. — La communauté restreint d'elle-même les droits d'usage qu'elle s'était efforcée d'acquérir. Règlements municipaux appelés embannements. Au xviiie siècle, la communauté écarte, dans la mesure du possible, les agents de l'administration des eaux et forêts.

CHAPITRE VI

RELATIONS ET ÉCHANGES AVEC L'EXTÉRIEUR.

- 1. Voies de communication. Chemins muletiers très nombreux, conduisant aux cols latéraux, plus employés au Moyen Age que de nos jours. Un seul chemin royal qui mène à Briançon. Les consuls sont chargés de l'entretien des chemins et de l'organisation des corvées. Des travaux de plus grande envergure sont exécutés au xviiie siècle.
- 2. Trafic. Vente du bétail à la fin de l'inalpage, achat d'objets manufacturés. Jusqu'au xvie siècle, Briançon est le centre du trafic. En 1524, François Ier crée à Vallouise une foire qui a d'ailleurs perdu beaucoup de son importance au xviiie siècle. La Vallouise bénéficie durant le Moyen Age de l'activité commerciale de Briançon, qui est vraiment l'âme du pays. La décadence de Briançon, due au traité d'Utrecht qui brise l'association briançonnaise, est le facteur essentiel de la décadence de Vallouise.

CONCLUSION

INDEX DES NOMS DE LIEUX
PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTES — PHOTOGRAPHIES